

Une plaie sociale : l'ivrognerie. - Les premières sociétés de tempérance

Autor(en): **L.M.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **21 (1883)**

Heft 11

PDF erstellt am: **11.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-187637>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :
 SUISSE : un an 4 fr. 50
 six mois 2 fr. 50
 ÉTRANGER : un an . . . 7 fr. 20

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin
 MONNET, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en
 s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur vaudois*. —
 Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

PRIX DES ANNONCES :
 La ligne ou son espace, 15 c.
 —
 Pour l'étranger, 20 cent.

Une plaie sociale.

L'ivrognerie. — Les premières sociétés de tempérance.

L'*Estafette* de mercredi reproduit un article d'un journal parisien, dans lequel nous remarquons le passage suivant : « S'il faut en croire des documents sérieux, que nous avons entre les mains, l'ivrognerie produit des ravages extraordinaires en Suisse depuis quelques années. Elle s'attaque à toutes les classes de la société, et le beau sexe n'en serait pas même exempt. »

Ce journal constate en outre que « la moyenne des débits de boissons, en Suisse, est de 1 par 130 personnes, et que Genève est la ville du continent où l'on boit le plus. »

Le compliment est certes peu flatteur et ne laisse pas d'inspirer de sérieuses inquiétudes ; mais nous nous demandons si notre pays peut être mis à la tête de ceux où ce vice est le plus répandu. L'abus des boissons alcooliques fait des victimes depuis longtemps et un peu partout. Vers le milieu du siècle passé, il était arrivé à un degré tel dans une grande partie de l'Europe et en Amérique, qu'on commença à envisager toutes les conséquences. La démoralisation était à son comble dans certaines contrées. En Angleterre, par exemple, les marchands de gin annonçaient sur leurs enseignes que l'on pouvait s'enivrer pour un penny (10 centimes) et qu'il n'en coûtait que deux pour devenir ivre-mort et avoir de la paille pour dormir jusqu'à ce qu'on fût dégrisé.

Cet état de choses, qui allait s'aggravant de plus en plus, frappa vivement les moralistes, et ce fut dans le but d'y porter remède que l'on songea, au commencement de ce siècle, à organiser des sociétés de tempérance. Et il faut citer, comme un des plus célèbres missionnaires de la sobriété, le P. Mathew, capucin irlandais, mort en 1856. Témoin des ravages affreux que l'abus des boissons alcooliques faisait parmi ses compatriotes, il n'eut plus qu'une seule pensée, celle de fonder une association dont les membres prendraient l'engagement solennel de s'abstenir de toutes sortes de spiritueux. Il donna des conférences sur la malheureuse situation de l'Irlande et sur les moyens d'y remédier. Son éloquence persuasive toucha des milliers d'hommes, la plupart ivrognes endurcis, qui demandèrent à être admis dans la Société de tempérance. Le voyage de l'apôtre, en Irlande, ressembla à un triomphe ; de tous côtés, on venait lui demander sa bénédic-

tion et prêter entre ses mains le serment d'abstinence. On estime à plus de 300,000 le nombre de ses adhérents d'alors. Malheureusement, c'était là de vrais serments divrognes, et beaucoup de nouveaux convertis oublièrent plus tard leur promesse.

Le P. Mathew parcourut ensuite l'Angleterre, puis passa en Amérique, où il excita le plus grand enthousiasme.

En 1851, il revint en Angleterre, après avoir dépensé toute sa fortune dans l'intérêt de ses semblables. Une souscription publique lui vint en aide, et, après sa mort, la ville de Cork lui érigea une statue.

Les diverses sociétés de tempérance qui se fondèrent ensuite en divers pays, ne tardèrent pas à se diviser en deux groupes, l'un recommandant simplement de pratiquer la tempérance, l'autre, tombant dans l'excès contraire à celui qu'il voulait combattre, prêcha l'abstinence complète.

C'est à ce dernier groupe que se rattachent les *tea-totalistes* anglais, qui déclarent que toute boisson fermentée, toute liqueur contenant le moindre mélange, doit être proscrite sous peine d'excommunication. Ils n'admettent pas de transaction ; selon eux, la modération dans l'usage des boissons fermentées est chose impossible : boire raisonnablement est une expression aussi contradictoire que mentir ou voler raisonnablement. C'est tout ou rien.

A l'appui de cette opinion, on affirme que 2000 médecins ont rendu une consultation dans laquelle il est déclaré que l'abstinence totale de boissons enivrantes contribuerait puissamment à la santé, à la prospérité, à la moralité et au bonheur de l'espèce humaine.

Néanmoins, on doit constater que, malgré les louables efforts des nombreuses associations de ce genre fondées en Angleterre, en Amérique et ailleurs, et les brillants succès qu'elles obtinrent dans l'enthousiasme du premier moment, elles sont presque toutes tombées dans une décadence marquée. En exigeant moins la tempérance qu'une abstinence rigoureuse, elles ne tardèrent pas à perdre du terrain, et l'ivrognerie reprit une marche ascendante.

Dans un prochain article, nous parlerons de ce qui se fait actuellement chez nous pour combattre ce déplorable penchant.

L. M.